



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2015

Le vingt Juillet deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, Joël PROUST Adjoint Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAUXT, Mme Jany ROUSSEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Guillaume GENDRAUX, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie COUTEAU qui a donné pouvoir pour voter en ses lieux et place à M. Arthur JONES ainsi que M. Jacques FLANDROIS et M. Emmanuel RIMBAULT non excusés, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère ainsi :

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Bonhomme du Bureau « Site et Projets » présente le travail réalisé depuis plusieurs mois par la commission créée pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Patrimonial avec évaluation environnementale qui va remplacer le Plan d'Occupation des Sols en cours depuis 1999. Les obligations réglementaires imposées par l'Etat et notamment en matière d'environnement, démontrent que le POS n'est plus adapté aux attentes et imposent cette évolution.

Monsieur Bonhomme commente et répond aux questions concernant le diagnostic et les enjeux du PLU réalisés en collaboration avec les bureaux « Antak » et « Biotope ».

Cette photographie exhaustive du territoire va permettre en effet de définir le droit du sol en tenant compte du projet de territoire local qui est à définir. Elle sera présentée à la population qui sera invitée à contribuer à la bonne évolution de ce dossier qui aura bien sûr des implications y compris foncières, fortes.

Monsieur Bonhomme est remercié ainsi que la commission qui est très impliquée, pour cette 1^{ère} phase de la mission accomplie avec rigueur.

La séance est interrompue à 19 heures 30, elle reprend à 20 heures 30 pour la suite de l'ordre du jour.

Les élus adoptent le compte rendu de la séance du 08.06.2015 puis délibèrent comme suit après suppression du point concernant « La location du gite de groupe à la Maison Familiale de Brioux sur Boutonne » car l'établissement a trouvé une solution en interne et acceptation d'un nouveau point à l'ordre du jour à savoir « Fixation des prix des loyers » :

AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD

La commission « Finances – Marchés Publics » a procédé, le 6 Juillet 2015, à l'ouverture des plis reçus dans le cadre de la consultation relative à l'aménagement de la rue du Département et de l'Avenue des Fils Fouquaud. Le Bureau d'Etudes « Parcours » Maitre d'œuvre de l'opération, a ensuite procédé à l'analyse des offres qui a été présentée à la commission le 16.07.2015.

Monsieur le Maire rappelle les critères qui avaient été définis, avant de présenter lot par lot, l'analyse qui a été effectuée :

Prix : 50% et Valeur technique : 50% ainsi détaillée (Connaissance du site : 6 - Expérience : 6 - Qualifications : 5- Méthodologie : 15 - Organisation des travaux : 9 - Durée d'exécution : 9)

Lot 1 : Voirie : 6 offres reçues. L'offre de l'entreprise Colas est la mieux disante

Lot 2 : Réseaux : 1 offre reçue. L'offre de la SAS Delaire est recevable.

Lot 3 : Maçonnerie : 2 offres reçues. L'offre de Legrand Bâtisseurs est la mieux disante

Lot 4 : Charpente-Menuiserie : 1 seule offre reçue. L'offre de Roy-Couteau est recevable.

Lot 5 : Couverture : 2 offres reçues. l'offre de Lopez est la mieux disante.

Lot 6 : Electricité : 1 seule offre reçue. L'offre de EEAC est recevable.

Les élus soulignent 2 constats : les discordances avec les estimations et le peu d'offres reçues.

Monsieur le Maire explique que le chiffrage des tranchées dans le lot 2 est un peu fort mais le transfert de cette prestation envisagé sur le lot 1 n'aurait pas été beaucoup moins onéreux avec des problèmes probables d'organisation des interventions si l'entreprise ne faisait pas elle-même ses tranchées. La commission, de ce fait, a proposé de ne pas retenir cette hypothèse.

En ce qui concerne le faible nombre d'offres, le chantier ne présente pas une grande complexité mais les montants peu élevés, notamment pour la construction des garages ont pu dissuader les entreprises habituées à des chantiers plus importants. Par ailleurs, la complexité administrative que peut représenter un dossier d'appel d'offres pour certains artisans, a été évoquée.

Monsieur le Maire présente le plan de financement affiné avec la notification de plusieurs aides et les montants des offres que la commission propose de retenir. Ce plan de financement est validé à l'unanimité.

DEPENSES		RECETTES	
Démolition	84 526,00 €	Subvention ERDF	22 800,00 €
Travaux	514 800,20 € *	Fonds de concours -Conseil Départemental	53 836,60 €
Maitrise d'œuvre et frais divers	59 864,01 €	Resindement - Conseil Départemental (CD)	30 000,00 €
Acquisition terrain Deval	3 200,00 €	Action desécurité rue du département (CD)	51 450,00 €
		Action de sécurité avenue des Fils Fouquaud (CD)	54 000,00 €
		Amendes de police	12 810,00 €
		FRIL Conseil Régional	50 000,00 €
		DETR Etat	50 000,00 €
Total HT	662 390,21 €	FCTVA 15,761	124 673,96 €
TVA 20%	131 838,04 €	Coût commune	344 657,69 €
Total TTC (20%)	794 228,25 €		794 228,25 €

- Cette somme n'intègre pas les travaux de réseaux d'eau. Le montant correspondant, de 44 632 € HT, sera affecté au budget annexe du service des eaux.

Le Conseil Municipal décide d'entériner la proposition de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants :

SYNTHESE ENSEMBLE DE L'OPERATION propositions du Maître d'Oeuvre			VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
LOT 1 - VOIRIE	estimation MOE	ENTREPRISES	
Montant HT entretien déviations	368 278,00 24 000,00	COLAS 325 701,50 €	15 voix pour – 2 abstentions
LOT 2 - RESEAUX	Montant HT	DELAIRE	17 voix pour
	116 221,90	155 987,10 €	17 voix pour
LOT 3 - MACONNERIE	Montant HT	LEGRAND	Option retenue 16 voix pour 1 abstention, l'élu ayant un lien avec le candidat
	74 000,00	44 603,22 €	17 voix pour
LOT 4 - CHARPENTE	Montant HT	ROY COUTEAU compris option motorisation	17 voix pour
	14 000,00	21 072,00 € 2 949,00 €	17 voix pour
LOT 5 - COUVERTURE	Montant HT	LOPEZ	17 voix pour
	9 000,00	7 614,38 €	17 voix pour
LOT 6 - ELECTRICITE	Montant HT	EEAC	17 voix pour
	3 000,00	1 505,00 €	
TOTAL GLOBAL	HT	sans option	
	608 499,90	559 432,20 €	
	TTC	671 318,64 €	
Variation / estimation		-8,1%	

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 VEOLIA

Les élus ont reçu le rapport d'activités 2014 établi par Véolia concessionnaire du service des eaux. Monsieur le Maire évoque les points à souligner :

- 1445 branchements - 1461 compteurs - 1272 abonnés
- Longueur du réseau : 44.4km - Longueur des canalisations de distribution : 35.4 km
- Variation du volume distribué : 138 490 m³ soit +3.1%
- Variation du volume consommé : 109 372 m³ soit - 1.7%
- Variation du rendement : il passe de 82.4 à 80.2 soit -3.6
- Variation de l'indice linéaire de perte ILP (m³/km/j) : il passe de 1.76 à 2.15
- La qualité de l'eau :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyse	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyse	Nb de résultats d'analyses conformes
microbiologique	69	100%	406	94.3%
Physico-chimique	191	92.3%	570	100%

- Le prix de l'eau :

	volume	prix au m ³ au 01/01/14	montant au 01/01/14	montant au 01/01/15	Évolution
part VEOLIA			179.65 €	195.31 €	8.89 %
abonnement			50.10 €	53.06 €	5.91 %
Consommation	120	1.0772 €	129.26 €	142.25 €	10.05 %
part collectivité			95.00 €	95.00 €	0 %
abonnement			35.00 €	35.00 €	0 %
consommation	120	0,55 €	60.00 €	60.00 €	0 %
prélèvement sur la ressource en eau	120	0,1291 €	15.49 €	15.49 €	0.00%
organismes publics			36.60 €	37.20 €	1.64 %
pollution de l'eau	120	0,30 €	36.60 €	37.20 €	1.64 %
total HT			326.45 €	343.00 €	5.07 %
TVA			17.95 €	18.87 €	5.13 %
total TTC			344.40 €	361.87 €	5.07 %
prix du service au m³			2.87 €	3.02 €	5.23 %

- Véolia suggère quelques améliorations de réseau dans les rues suivantes : Rue Auguste Gaud : 450ml, Rue du département : 300ml, Av. Kennedy : 300ml, Péchiot / Le Guiboux

Après discussion ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière, est donc adopté.

RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2014

Ce rapport plus particulièrement consacré au prix et à la qualité de l'eau ne suscite aucune remarque et est donc adopté. Il sera mis en ligne rapidement sur le site de la commune.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 SYNDICAT SMAEP 4B

Les élus ont reçu une synthèse du rapport d'activités 2014 établi par le SMAEP 4B. Monsieur le Maire évoque les points à souligner :

- Population desservie : 29 356 hab (50 collectivités -68 communes)
- 25 ressources différentes
- Volume produit directement : 1 753 317 m³ - Volume collectivités adhérentes : 407 072 m³ - Importations : 34 546 m³
- Rendement de 98.7%
- Volume distribué : 2 194 935 m³ (-12.62%)
- 110.7 km de réseau
- Qualité : très bonne

Après discussion, ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière, est donc adopté.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 ERDF – EDF

Les élus ont reçu une synthèse du rapport d'activités 2014 établi par ERDF. Monsieur le Maire évoque les points à souligner :

- 1350 Clients soit -1%
- Energie acheminée 13 442 550 KWh

Types clients	Nb clients	Puissance acheminée	Variation / N-1
BT < 36kw	1320	8 738 619 kw	-8.3%
BT > 36 kw	23	3 072 554 kw	+0.5%
HTA	7	1 611 377 kw	-29.2%

Les clients de la concession au tarif réglementé (EDF) :

- 1319 clients (+0.0 %)
- Energie vendue : 13 724 000 KWh (+2.5 %)

Types clients	Nb clients	Puissance acheminée	Variation / N-1
Tarif bleu	1266	8 258 186 kw	-10.3%
Tarif jaune	20	2 939 579 kw	+1.6 %
Tarif vert	7	1 494 269 kw	-8.1%

Nombre de producteurs photovoltaïques sur la commune :12

Quelques chiffres sur le réseau :

- Longueur totale aérien BT : 19 116 m (0%)
- Longueur totale souterrain : BT : 13 062 m (+3.1%) - HTA : 11 008 m (+0.8%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 519 m (0%)
- Nb poste HTA / BT : 35
- Taux d'enfouissement BT : 40.6% et HTA : 38.6%

Après discussion ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière, est donc adopté.

REGULARISATION D'UNE CESSION SUITE A UNE DIVISION CADASTRALE CHEMIN DU PETIT GENET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'acte d'achat d'un parcelle de 51ca appartenant aux Consorts Tafforin, située en bordure de Chemin du Petit Genêt, afin de régulariser une division cadastrale déjà faite depuis 1988. Cette transaction sera réalisée pour l'€uro symbolique et les frais seront à la charge de la commune.

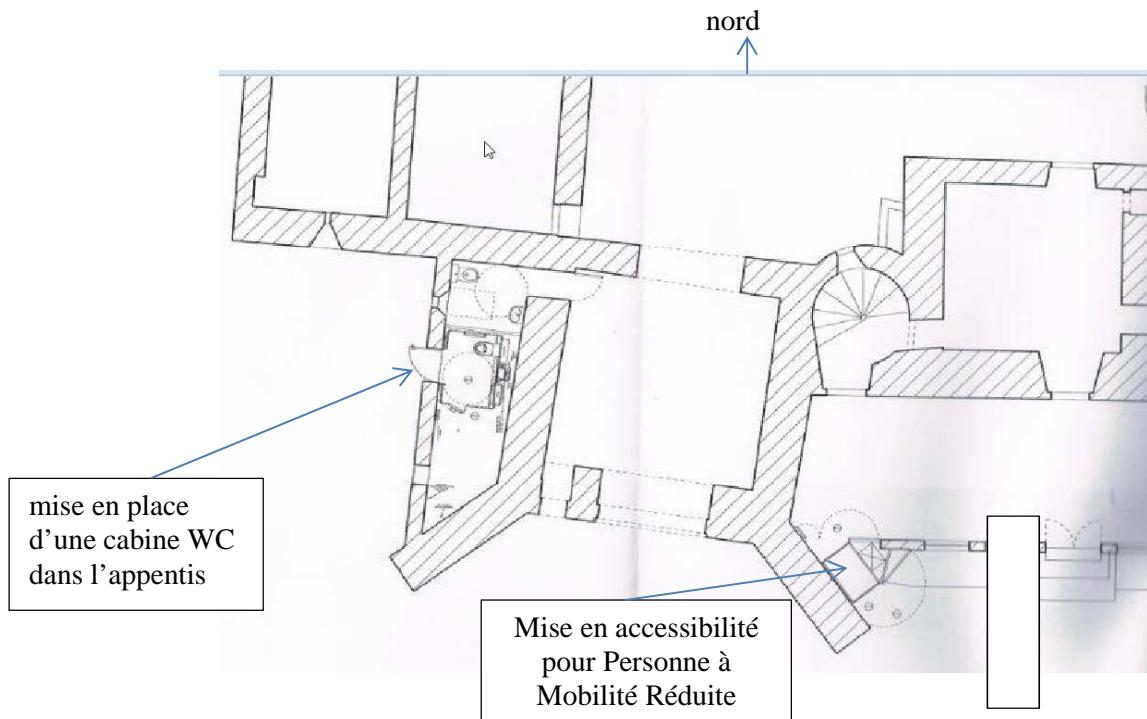
EVOLUTION DU DOSSIER DE RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire rappelle la chronologie de ce dossier :

- Mars 2014 : acceptation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour lancement des études
- Mai 2014 : présentation devant le Conseil Municipal
- Juin- juillet 2014 : discussions avec les associations « Amis du château » et « CAIL »
- Octobre – mai 2015 : études et chiffrages précis par le Maitre d'œuvre , le Cabinet « Niguès »
- 11 juin 2015 : rencontre avec le Cabinet « Niguès » et la DRAC (Mme Plet-Duhamel) pour préciser le projet.
- Juillet 2015 : Nous attendons, pour l'avancement du dossier, l'avis de la DRAC sur le projet qui comporte entre autres prestations, la mise en accessibilité du rez de chaussée.

Cette mise en accessibilité pour Personne à Mobilité Réduite initialement envisagée à l'extérieur a été refusée par l'Architecte des Bâtiments de France qui accepterait qu'elle puisse être envisagée à l'angle ouest de l'orangerie aux lieu et place des WC actuels (intérieurs).

Par ailleurs, le projet comporte la mise en place d'une cabine WC dans l'appenti.



Le phasage de l'opération dont le coût estimatif est de 986 657 € HT, pourrait être le suivant :

		périodes	durée (mois)
tranche 1	corps de logis principal, orangerie, wc, accessibilité	mai- nov 2016	6,0
tranche 2	salle exposition et escalier nord	sept 2016 - février 2017	4,0
tranche 3	tour ronde	sept 2017 - déc 2017	4,5
tranche 4	chapelle et appentis	sept 2018 - février 2019	6,0

BILAN FINANCIER DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ABRI BUS PLACE CAIL

Comme cela est fait pour chacune des opérations d'investissement, un bilan de la création de l'abri bus aux abords de la Place Cail – coté sud, est présenté

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	17 646,56 €	Participation Conseil Départemental	2 153,91 €	11,33%
Participation abri bus Conseil Départemental	1 371,00 €	Amendes de police	13 056,13 €	68,65%
TOTAL HT	19 017,56 €	Cout Commune	3 803,51 €	20,00%
TVA 20%	3 529,31 €	Fctva	3 533,32 €	
TOTAL TTC	22 546,87 €	TOTAL	22 546,87 €	

CENTRE CULTUREL – AMELIORATION DES SALLES

Lors du vote du budget 2015, le Conseil Municipal avait validé le principe d'amélioration des salles du Centre Culturel concernant plus particulièrement les prestations suivantes :

- Réfection de l'éclairage de la salle de spectacle (crédits inscrits : 11 000 €)
- Changement des portes et peinture du hall (crédits inscrits : 30 000 €).

Monsieur Joël Proust adjoint présente ce dossier étudié par la commission Patrimoine.

Elle a ainsi envisagé le remplacement des éclairages pendant la trêve-cinéma d'été. Le coût de la fourniture dont les caractéristiques avaient été préconisées par Delta Energies (missionnée pour l'étude d'éclairage) représente 4 067 € TTC + 510€ de location de nacelle. L'installation sera faite en régie par Loïc Bernegoue, agent communal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal (par 16 voix pour (1 abstention motivée par le lien familial de l'élue avec le candidat), entérine la proposition de la Commission qui suggèreait de :

- remplacer les portes extérieures par des portes vitrées en alu avec barres antipanique dans le hall.
Le devis Roy Couteau est accepté pour la somme de 8 606.40 € TTC
- remplacer les portes entre le hall d'entrée et la salle de spectacle (4 paires)
Le devis Roy Couteau est accepté pour la somme de 4 176.00 € TTC
- réfaire la peinture dans le hall d'entrée. Les devis ne sont pas établis. Une provision de 1 500 € TTCEst inscrite.
Elle sera effectuée par Gérard Barbier, agent communal.

Monsieur Proust fait le bilan de l'expertise effectuée suite aux inondations du parquet. Le montant de l'indemnisation versée par la SMACL est limité à 12 628.45 € car les travaux de ponçage et vitrification du parquet sont exécutés en régie principalement par Robert Fort, agent communal. Le montant des fournitures et location de matériel pour ces travaux s'élève à 425.92 €.

VARIATION DE LOYERS

Sur proposition de Monsieur le Maire qui souhaite mettre le montant du loyer en concordance avec les prix du marché actuel, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de ramener le montant du loyer mensuel du logement communal situé 6, Place Emile Thomas à 390 €. La location sera effective le 1^{er} septembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer, sans délibération spécifique, une variation dans la limite de + ou – 10% du montant pratiqué à l'occasion des changements de locataires.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL

Les décisions modificatives sont ainsi adoptées :

DM 07.2015	Libellé de l'article	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT			
Article 7088	Autres produits		1 800,00
Article 657362	Autres charges - CCAS	1 800,00	
SECTION INVESTISSEMENT			
Article 165	Dépôts et cautionnements	1 000,00	1 000,00

CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE

Marie Biraud, adjoint administratif 2^{ème} classe a obtenu l'examen interne d'adjoint administratif 1^{ère} classe en juin 2015. Comme à l'habitude de la collectivité qui a la volonté, autant que possible, d'améliorer le plan de carrière des agents d'autant plus quand il y a concordance entre les missions confiées et le grade, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe sur lequel elle sera donc nommée à compter du 01.10.2015 (laissant ainsi le temps des formalités y compris de publicité et de saisine de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion).

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Suite à la demande d'une subvention et à l'étude par la commission « Animation de la ville », Madame Sylvie Magnain adjointe propose de verser la somme de 200 € à la Section cantonale de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) pour financer les actions sociales plus particulièrement accordées au bénéfice des veuves de guerre, aux revenus modestes.

Monsieur Rodolphe Fourré demande à ce qu'un bilan des subventions soit fait avant celui de fin d'année, pour plus de visibilité sur les crédits alloués.

ACHAT DES COMPTEURS D'EAU

Comme indiqué lors de la précédente réunion, une négociation a été menée auprès de Véolia pour l'achat des compteurs d'eau situés sur la commune. Véolia a accordé une remise non négligeable de 6 500 € sur l'offre initiale au titre d'une remise commerciale car la valeur comptable des compteurs n'a pas pu varier.

Il est tenu compte de la pyramide des âges des compteurs dont la majorité ont 10 ans maximum.

La commune accepte donc le devis de Véolia pour un montant de 27 725.87 € HT soit 33 271 € TTC qui sera affecté au budget annexe du service des eaux en 2016.

LABEL « PETITES CITES DE CARACTERE »

La commune a reçu notification de son éligibilité au Label « Petites Cités de Caractère ».

Le dossier de candidature correspondant va donc être préparé et présenté pour validation par le Conseil Municipal. Un important travail de rédaction devra être fait avant la fin de l'année, la commission Communication sera invitée à y contribuer ainsi que les commissions qui devront réfléchir à des actions de rénovation pluriannuelles (4^{ème} trimestre 2015 – 1^{er} trimestre 2016) des actions culturelles (4^{ème} trimestre 2015 – 1^{er} trimestre 2016) pour compléter ce dossier. La visite d'homologation aura lieu le 28 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville et de la communication évoque les sujets suivants :

- ✓ la prochaine réunion de la commission aura lieu le 27.07.2015 à 18heures30,
- ✓ invitation au concert ArtenetRA le 03.08.2015 en l'Eglise Notre Dame,
- ✓ la commune ne participera pas aux jeux intercommunes de Sauzé Vaussais cette année.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé de l'Infrastructure – Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours (nettoyage des toitures, travaux de rénovation du Centre Culturel...) et indique que la nouvelle balayeuse a été livrée, l'ancienne ayant été cédée à la commune d'Ardin comme prévu, pour 15 000 €.

Monsieur le Maire indique que :

- la commission DSP est convoquée le 27.07.2015, pour l'ouverture des plis reçus au titre de la consultation lancée pour la DSP.
- une cérémonie commémorative à laquelle élus et population sont cordialement invités, sera organisée comme chaque année le 19.08.2015 en partenariat avec l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (Comité de Sauzé-Vausais), en hommage aux résistants Chef Boutonnais.
- Monsieur Seignon a annoncé son départ après 6 années passées à Chef Boutonne en qualité de Proviseur du Lycée Professionnel.
- Un courrier de Madame Coulardeau reçu dernièrement est distribué, à sa demande, à chaque élu.
- Monsieur Jean Chartier a obtenu que la mémoire de son grand père Monsieur Jean Chartier décédé à l'âge de 29 ans, le 15 avril 1915 à Chef Boutonne, soit honorée par l'attribution de la mention « Mort pour la France » en marge de son acte de décès. Une plaque sera installée sur le Monument aux morts devant la mairie.

Puis Madame Jacqueline Loret indique que certains riverains du stade se plaignent des bruits générés par l'arrosage du terrain le matin dès 6 heures. Monsieur le Maire répond qu'il sera à nouveau demandé aux services de limiter au mieux toutes nuisances mais que l'arrosage doit commencer à cette heure matinale. Par ailleurs, tous les riverains ne semblent pas éprouver une gêne.

Elle évoque par ailleurs, la dangerosité de l'intersection de la rue de la Fontaine et de la rue de la Justice. Une réflexion relative à la priorité à droite, avait déjà été menée et il est apparu que la meilleure solution est de laisser les chauffeurs responsables de leur conduite en les appelant à la vigilance. La pose d'un miroir évoquée est difficile à envisager.

Madame Peggy Augustin regrette que la réunion publique n'ait pas été rappelée aux élus, souligne que le problème d'éclairage du Champs des Halles n'est toujours pas réglé (l'entreprise Delaire sera à nouveau relancée pour une intervention dans les meilleurs délais), dénonce l'utilisation d'une tondeuse qui ne lui semble pas appropriée sur les trottoirs du lotissement, déplore l'état du terrain de bi cross où un enfant se serait blessé ce week end. Une discussion s'engage à ce sujet. Il convient de refaire le point sur le maintien ou pas, de ce terrain. Il est précisé cependant qu'il s'agit d'un terrain de jeu et qu'il n'est pas homologué.

Elle indique enfin qu'un agent de l'Ehpad s'est plaint du nombre d'arrêts maladie et de la dégradation de l'ambiance dans l'établissement. Monsieur le Maire sous couvert de Madame Nicole Bettan Vice-Présidente du CCAS explique que la réorganisation du fonctionnement interne de l'établissement était nécessaire et demandée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Ces modifications qui redonnent sens à la définition de l'accueil des résidents (modification des horaires des repas du soir par exemple reportés à 19 h au lieu de 17h30) peuvent être difficiles pour certains agents. Le personnel présent pallie autant que faire se peut à ces absences ce qui occasionne une fatigue supplémentaire accentuée par la période de vacances et plusieurs arrêts de longue maladie.

Le service aux résidents reste toujours la priorité.

Madame Bettan indique que cette période transitoire est une période de rodage et croit aux bienfaits de cette réorganisation que les représentants du personnel rencontrés récemment ainsi que les résidents qui participent au Conseil de Vie Sociale, approuvent.

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 21 septembre 2015. Il souhaite de bonnes vacances à ceux qui en prennent.

La séance est close à 23 heures 20.

Ainsi délibéré, le 20.07.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.